

RÈGLEMENT DU SCIENCE VIDEO CHALLENGE

1. Organisation

Le concours est organisé par les *Jeunesses Scientifiques de Belgique* asbl.

- ✓ Les organisateur·ice·s sont responsables de la tenue de **Science Video Challenge** et de l'application du présent règlement.
- ✓ Le non-respect des conditions stipulées par le présent règlement ou tout manquement aux directives des organisateur·ice·s pourra entraîner l'élimination du·de la participant·e au concours.
- ✓ La responsabilité des organisateur·ice·s ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé.
- ✓ Les organisateur·ice·s se réservent la possibilité de prolonger la période de participation.
- ✓ Le concours s'organisera dès lors qu'un minimum de 10 vidéos auront été reçues par les organisateur·ice·s à la date limite de participation

2. Objectif du concours

Nous souhaitons inciter les jeunes à utiliser leur créativité pour décliner un sujet autour d'une discipline scientifique et ce, par la réalisation d'une vidéo à **caractère scientifique ou technologique**.

La réalisation pourra être une vidéo de vulgarisation, d'expérimentation ou de conception.

3. Conditions de participation

- ✓ La participation est entièrement gratuite.
- ✓ Le projet doit être parrainé par un adulte.
- ✓ Ce concours est destiné aux élèves du secondaire (de la 1^{re} à la 7^e année), tous réseaux et tous types d'enseignement confondus.
- ✓ La participation se fait individuellement ou par groupe. Le·les participant·e·s présenteront leur réalisation sous la forme suivante :
 - 1 carnet de route décrivant les différentes étapes de la réalisation du projet ;
 - 1 vidéo de minimum 3 minutes et de maximum 5 minutes ;
 - 1 formulaire d'inscription disponible sur le site.

Date limite

Les fichiers doivent nous parvenir **pour le 30 mai 2021 au plus tard** à l'adresse électronique : francois.defoeux@jsb.be. Attention, seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte. Si votre fichier est supérieur à **10 Mo**, envoyez-le via le site d'envoi gratuit de gros fichiers : <https://wetransfer.com>

4. Format des vidéos

La vidéo doit être envoyés dans un format lisible par le logiciel VLC (version 3.0.8 ou supérieur) et avec une résolution et une qualité de son suffisantes pour permettre un

confort de lecture et d'écoute sur grand écran. Les candidat-e-s peuvent, mais ne doivent pas, utiliser des sous-titres. Si des sous-titres sont utilisés, il doivent être en français, affichés sur deux lignes maximum, sur un espace ne dépassant pas les 10% de la hauteur d'image et permettre une parfaite visibilité du contenu vidéo. Si du contenu protégé par des droits d'auteur-e est utilisé dans la vidéo, les crédits doivent être mentionnés.

La vidéo doit impérativement comporter les nom et prénom de toutes les personnes ayant contribué à sa réalisation. Il est autorisé d'utiliser des photos provenant de banques d'images libres de droit.

La vidéo peut être réalisée dans une langue autre que le français si celle-ci est sous-titrée en français par les auteurs.

5. **Composition du jury**

Le jury chargé de sélectionner la vidéo lauréate sera composé de 3 personnes. Les membres du jury font parties du personnel des Jeunesses Scientifiques ou exercent une profession à caractère scientifique mais n'auront pas été parrains d'une des vidéos présentées au concours.

6. **Sélection des vidéos primées & prix**

Seules les vidéos qui remplissent les conditions de forme et les conditions de fond seront jugées. Seront récompensées, les meilleurs vidéos qui réunissent les caractéristiques suivantes par ordre d'importance : rigueur et démarche scientifique (70%), originalité de l'approche choisie (20%), qualité de la réalisation audiovisuelle (10%).

Chaque prix a une valeur de 500 €, peu importe le nombre de participant-e-s ayant contribué à la réalisation de la vidéo lauréate. Cette somme sera convertie en bons d'achat utilisables dans des commerces à convenir avec le·les lauréat-e-s.

Le nombre maximum de prix est de 5 et ils seront attribués en fonction du nombre de tranches de 10 vidéos reçues selon le tableau suivant.

Nombre de vidéos éligibles	Nombre de prix
Moins de 10	0
Entre 10 et 19	1
Entre 20 et 29	2
Entre 30 et 39	3
Entre 40 et 49	4
Plus de 50	5

Les prix seront remis aux enseignant-e-s s'il s'agit d'un projet de classe ou d'école et à la personne majeure renseignée sur la fiche d'inscription s'il s'agit d'un projet réalisé en dehors du cadre scolaire.

Les organisateur·rice-s se réservent le droit de ne pas attribuer la totalité des prix si le nombre de vidéos reçues est inférieur à 25.

Les participant-e-s autorisent les organisateur·ice-s, dans le cadre du présent concours, à citer leurs nom, prénom et établissement scolaire (si vidéo réalisée dans le cadre

scolaire) en vue de publier la liste des participant·e·s et des lauréat·e·s, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que les prix attribués.

7. Responsabilités des auteur·e·s et utilisation des vidéos

Les participant·e·s sont responsables du contenu de leur vidéo et certifient sur l'honneur qu'elles-ils en sont bien les auteur·e·s et garantissent avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène dans la vidéo ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens filmés.

Seront refusées, les vidéos qui présentent un caractère politique, confessionnel ou contraire à la morale ou à l'ordre public. Les participant·e·s s'interdisent toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle, en particulier les droits à l'image, et en général les droits audiovisuels (images et musique). À cet égard, les participant·e·s font leur affaire personnelle tant de l'obtention de toute autorisation nécessaire que des éventuels droits qui pourraient être revendiqués par des tiers quant aux prises de vues de sa vidéo et à sa bande sonore. De ce fait, les participant·e·s seront responsables en cas de réclamations ou plaintes relatives auxdites prises de vues de leur vidéo et de la musique.

Par sa participation au concours, les participant·e·s donnent expressément aux organisateur·ice·s le droit d'utiliser et de diffuser à titre gratuit et non exclusif la vidéo (primée et non primée) qui sera réalisée dans le cadre du présent concours, et d'exploiter cette vidéo à des fins de promotion, ce pour une durée de dix ans, sur tous supports. Le nom des auteur·e·s sera, dans tous les cas, mentionné.

8. Application du règlement

L'inscription engage l'adhésion du·de la participant·e au règlement du concours dans toutes ses dispositions.

Le non-respect d'une ou de plusieurs de ces dispositions entraînera l'exclusion de la, du ou des participant·e·s. En outre, les participant·e·s renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.

9. Données personnelles

Pour participer au concours, les participant·e·s doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnant·e·s et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont exclusivement destinées aux organisateur·ice·s, ne seront en aucun cas cédées à des tiers et seront conservées pendant une durée de 3 ans.

Les participant·e·s disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participant·e·s devront envoyer un courrier (Jeunesses Scientifiques de Belgique – Avenue Latérale 17 boîte 1 à 1180 Bruxelles) ou un courriel (francois.defoeux@jsb.be ou dpo@jsb.be ou info@jsb.be)